

OSTÉOPATHIE QUÉBEC
6e Assemblée générale annuelle
Samedi, 11 novembre 2017, 8 h 30
Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield, 4^e étage, Montréal QC

Étaient présentes-présents :

Jocelyn Bousquet
Richard D'Anjou
Stéphanie Demers
Marc Gauthier
Jad Khoury
Marie-Laure Osty

Étaient également présentes-présents :

Louise Cantin
Nicole Lacelle
Rémi Leroux

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'une présidente/d'un président d'assemblée et d'une/d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2016
5. Rapport du président
6. Rapport du trésorier
 - 6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2017 produits par Poupart Lussier Labelle CPA
 - 6.2 Présentation du budget 2017-2018
 - 6.3 Nomination d'un auditeur indépendant
7. Rapports des comités
 - 7.1. Volet Compétence et rigueur
 - 7.2. Volet Recherche
 - 7.3. Volet Gouvernance et éthique
8. Échange et propositions des membres à l'intention du Conseil d'administration
9. Rapport du Comité électoral et élection des administrateurs
 - 9.1. Désignation des administrateurs sortants et postes vacants
 - 9.2. Présentation des candidats aux postes d'administrateur
 - 9.3. Élection par acclamation
10. Présentation du Conseil d'administration 2017-2018
11. Levée de l'assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée à 8 h 40

Le président d'OstéoQ, Marc Gauthier, souhaite la bienvenue aux membres de l'organisation. Il se dit excessivement content et fier d'être présent à cette 6^e assemblée générale annuelle, en particulier en cette année déterminante dans le processus de création d'un ordre professionnel des ostéopathes. Il rappelle tout le chemin qui a été parcouru depuis cinq ans par OstéoQc et ses membres dans cette perspective. Il rappelle également que l'AGA est le moment pour présenter aux membres tout le travail réalisé au cours de l'année écoulée, pour en discuter et faire progresser l'association.

Cette année, la durée de l'Assemblée générale est réduite car, d'une part, tous les membres ont reçu le rapport annuel 2016-2017. Les faits saillants et les développements dans les différents dossiers seront exposés. Le reste de la Journée portera plus particulièrement sur le *Document d'information destiné à la communauté ostéopathique – Démarche de création d'un ordre professionnel en ostéopathie*, déposé par le Groupe de travail pour la création de l'ordre professionnel de l'Office des professions du Québec. Un document que le C.A. et la direction d'OstéoQc accueillent avec enthousiasme.

2. Nomination d'une présidente/d'un président d'assemblée et d'une/d'un secrétaire d'assemblée **Résolution AGA 2017-11-11 A**

Il est résolu de confier la présidence de l'assemblée à Nicole Lacelle et la rédaction du procès-verbal à Rémi Leroux.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2017-11-11 A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une fois ces nominations adoptées, M^{me} Lacelle explique le déroulement de la réunion en ce qui a trait au temps de parole, aux tours de parole et aux procédures de vote.

Résolution AGA 2017-11-11 B

Il est par ailleurs résolu d'autoriser la présence d'observateurs : partenaires d'OstéoQc, consultants, experte comptable et étudiants en ostéopathie. Ces personnes ne peuvent pas intervenir ni voter.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2017-11-11 B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Nomination d'une présidente/d'un président d'assemblée et d'une/d'un secrétaire d'assemblée (suite)

Résolution AGA 2017-11-11 B (suite)

M^{me} Lacelle présente ensuite les scrutatrices : M^{mes} Josée Lavoie, Catherine Lambert, Pascale-Julie Robinson, Aurore Barea et Virginie Saumade. La scrutatrice en chef est Céline Vérilhac.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA 2017-11-11 C

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2017-11-11 C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2016

Résolution AGA 2017-11-11 D

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 29 octobre 2016.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2017-11-11 D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapport du président

Avant de présenter son rapport, le président, Marc Gauthier rappelle que les membres ont reçu le rapport annuel dans sa version papier. Une belle carte de visite qui présente avec précision et détails le travail réalisé en 2016-2017. Le président remercie par ailleurs l'ensemble de la permanence d'OstéoQc, les membres du C.A. actuel, les deux administratrices qui se sont retirées en cours d'année ainsi que le personnel de soutien.

Il tient également à remercier tous les membres du Comité de travail de l'OPQ qui ont œuvré depuis trois ans pour établir les bases du futur ordre professionnel. Il se félicite du document présenté à la consultation des membres, une étape importante à laquelle OstéoQc doit prendre part en exprimant doutes, interrogations, satisfaction ou demandes de précision. Il demande une main d'applaudissements pour les membres du groupe de travail. Ces derniers reçoivent une ovation de la part des membres d'OstéoQc.

Le président termine son introduction en remerciant et félicitant Louise Cantin, directrice générale d'OstéoQc, pour son rôle indispensable de chef d'orchestre.

5. Rapport du président

Concernant le document transmis par le Groupe de travail, M. Gauthier explique qu'il s'agit d'un document de l'OPQ que les administrateurs d'OstéoQc ont reçu en même temps que l'ensemble des membres. Aucune des interrogations soulevées ne sera réglée à l'issue de l'AGA.

Marc Gauthier poursuit en présentant le rapport de sa présidence.

Il détaille les représentations politiques effectuées dans le cadre de la création de l'ordre :

- Une stratégie politique a été établie et des rencontres politiques ont été initiées;
- Des rencontres avec l'OPQ ont eu lieu concernant :
 - Le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*;
 - Les dossiers disciplinaires médiatisés touchant les membres et la poursuite du Collège des médecins du Québec à l'encontre du CEO de Montréal;
 - Le cadre de référence pour l'évaluation des compétences élaboré en collaboration avec ÉduConseil.

Il rappelle le rôle important joué par la pétition réclamant la création de l'ordre. Lancée pendant la Semaine internationale de l'Ostéopathie, elle a recueilli 19 000 signatures avant d'être déposée à l'Assemblée nationale du Québec. Cet événement a représenté un moment fort de l'année. C'est la plus importante pétition relative aux lois professionnelles et la 3^e pétition d'importance du domaine de la santé.

Suite au dépôt de la pétition, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a fait parvenir une lettre dans laquelle elle confirme la volonté de création de l'ordre et invite la communauté ostéopathique à se mobiliser. L'obtention de cette lettre est un indicateur de réussite pour OstéoQc.

Marc Gauthier évoque également les rencontres avec les universités et les rencontres-partage avec diverses associations professionnelles de la santé réclamant des ordres (massothérapeutes, naturopathes).

5. Rapport du président (suite)

Concernant la poursuite de l'Ordre des médecins, il explique qu'OstéoQc a mis en œuvre une stratégie pour rassurer le public et soutenir les membres qui s'est traduite par de nombreuses actions :

- L'organisation d'un webinaire et une foire aux questions suite à cet évènement ;
- La diffusion de l'Ostéo-Facto ;
- Un nouvel avenant au programme d'assurance responsabilité professionnelle OstéoPro, à savoir : Le remboursement des frais de défense en cas de poursuites pénales (à certaines conditions) ;
- Des rencontres avec des ordres;
- Des entrevues dans les médias écrits, télévisuels et radios;
- La présence sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn).

Le président rappelle que la mission actuelle d'OstéoQc est de viser la protection du public; d'attester de la formation des membres et d'assurer la défense collective des membres. Une fois l'ordre créé, OstéoQc devra revoir les lettres patentes et se pencher possiblement sur la redéfinition de sa mission, notamment celle à l'égard de la défense individuelle des membres. Par ailleurs, le C.A. a été informé de l'initiative visant la création d'un fonds de protection et de défense pour subvenir aux dépenses suite aux poursuites du CMQ.

Le président évoque également les activités de réseautage d'OstéoQc à l'international (participation au congrès de l'Osteopathic International Alliance (OIA) à Anaheim, CA, É.-U., du 18 au 20 septembre 2016 et Auckland, Nouvelle-Zélande, du 8 au 10 septembre 2017) et au Canada (Fédération canadienne des ostéopathes). Concernant la FCO, il évoque le projet de création de standards canadiens.

Il termine par les priorités d'action pour l'année à venir :

- Préparer les membres à la venue de l'ordre professionnel;
- Élargir les lieux de pratiques cliniques et l'accessibilité aux soins ostéopathiques;
- Élaborer une campagne auprès du public et des professionnels de la santé afin de mieux expliquer ce que fait l'ostéopathe;
- Pérenniser l'association par des services répondant aux besoins des membres.

6. Rapport du trésorier

6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2017 produits par Poupart Lussier Labelle CPA

Jocelyn Bousquet, trésorier, commence par lire l'avis de l'auditeur indépendant qui considère que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière d'OstéoQc au 31 juillet 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

6. Rapport du trésorier (suite)

6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2017 produits par Poupart Lussier Labelle CPA (suite)

Il passe ensuite en détail l'état des résultats. Concernant les produits, il mentionne une augmentation du montant des cotisations de 8,4 %, ce qui correspond à 107 nouveaux membres. Le total des produits présente cependant une baisse par rapport à l'année financière précédente, qui s'explique par l'absence de revenus liés à l'organisation de l'événement *Rendez-Vous 2015*.

Du côté des charges, certains postes comme les salaires et charges sociales de la permanence, les services aux membres et les frais d'opération ou encore le loyer et les taxes ont augmenté.

Les résultats présentent un excédent des produits sur les charges de 66 000\$ environ.

L'actif net est passé de 212 500 \$ à 297 000 \$ en fin d'exercice. Ce qui témoigne de la bonne santé financière de l'organisme. Finalement, le bilan, qui est une photo du patrimoine de l'entreprise, fait état de placements de 477 200 \$ (362 000 \$ en 2016).

6.2 Présentation du budget 2017-2018

Le trésorier présente ensuite le budget 2017-2018 qui prévoit une augmentation des revenus d'adhésion (808 900 \$ pour 790 000 \$ en 2016-2017). Du côté des dépenses, l'augmentation du poste des dépenses salariales est liée à l'augmentation du coût de la vie : 358 000 \$, soit environ 40% du budget de l'organisme, une très bonne proportion, précise le trésorier.

Il mentionne par ailleurs une augmentation des dépenses de représentation et reconnaissance : 86 700\$ (pour 71 000 \$ environ en 2016-2017) ; ainsi qu'une diminution des dépenses des services aux membres : 118 800 \$ (pour environ 127 000 \$ en 2016-2017).

Finalement, le budget 2017-2018 présente un excédent du produit des ventes sur les dépenses de 9 300 \$.

Une période de questions à l'attention du président et du trésorier est prévue. Des félicitations sont adressées au trésorier pour la clarté de sa présentation.

6. Rapport du trésorier (suite)

6.3 Nomination d'un auditeur indépendant

Résolution AGA 2017-11-11 E

Sur proposition du trésorier, il est résolu de reconduire le cabinet Poupart Lussier Labelle CPA inc. au titre d'auditeur indépendant d'OstéoQc pour la production des états financiers au 31 juillet 2018.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution 2017-11-11 E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Rapports des comités

7.1. Volet Compétence et rigueur

Dans un premier temps, Jad Khoury vient présenter le rapport du **Comité d'admission et de la compétence (CAC)**. Il rappelle qui en sont les membres et quels sont les objectifs du CAC : parvenir à lever partiellement le moratoire concernant les demandes d'admission d'ostéopathes étrangers, en particulier venant de France. Le comité s'est doté d'un outil afin d'évaluer les dossiers de candidatures. Réalisé par la firme ÉduConseil, le nouvel outil d'évaluation de compétences permet de mesurer le premier domaine de compétences des ostéopathes tel que décrit dans le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*.

L'objectif de cet outil :

- Évaluer les candidats en provenance de l'étranger;
- Évaluer les personnes visées par la Politique sur les cours et les stages de perfectionnement;
- Évaluer les compétences des membres sous forme d'inspection professionnelle particulière.

Depuis novembre 2016 : reprise de l'étude de dossiers des candidats en provenance de la France. Depuis janvier 2017 : le C.A. a adopté une résolution permettant aux candidats membres en règle du General Osteopathic Council, en Angleterre de l'Australian Osteopathic Association de déposer leur dossier de candidature

Résultats : 7 D.O. étrangers ont été évalués. 4 ont obtenu un succès (acceptation en tant que membres D.O. réguliers); 2 des succès mitigés (acceptation en tant que membres transitoires avec des exigences spécifiques); 1 a échoué avec possibilité de reprendre l'examen 1 fois au cours des 18 mois suivant l'examen initial.

Par ailleurs, un (1) dossier de personnes visées par la Politique sur les stages et les cours de perfectionnement a été étudié et accepté.

7. Rapports des comités (suite)

7.1. Volet Compétence et rigueur (suite)

Anne-Marie Sabbagh, D.O., syndique adjointe, vient ensuite présenter le **Rapport de la syndique**, Constance Babin. Après avoir rappelé brièvement le mandat de la syndique (service indépendant qui accueille de façon confidentielle les demandes d'enquêtes du public ou des membres), elle explique que six (6) enquêtes ont été menées dont cinq (5) dossiers ont été fermés et une (1) est en cours de traitement.

Le Rapport du **Comité de discipline** est également présenté. Le mandat du comité est d'entendre les plaintes déposées par la syndique à l'endroit d'ostéopathes. C'est l'instance qui décide de la culpabilité ou de la non-culpabilité de l'ostéopathe et, s'il y a lieu, qui lui impose une sanction. Deux (2) plaintes ont été déposées : l'une est en attente d'audition et pour la seconde, un comité de discipline a été formé.

Richard D'Anjou présente ensuite le **rapport du C.A. en matière de protection du public**. Plusieurs dossiers ont été étudiés :

- 5 études après des déclarations d'infractions judiciaires, disciplinaires ou pénales ont été réalisées; 3 maintiens d'adhésion ; 1 limitation de pratique d'un membre et 1 refus de maintien d'adhésion ont été décidés;
- 2 demandes d'inspection professionnelle par la syndique; 2 décisions de procéder aux inspections professionnelles ont été prises;
- 1 demande de révision de décision du C.A. pour un refus d'adhésion a été faite; le refus d'adhésion a été maintenu;
- 1 demande d'admission d'une personne visée par la « Politiques sur les cours et les stages de perfectionnement » a été déposée et acceptée;
- 42 demandes de prolongation de statut d'I.O. depuis plus de 2 ans; dont 32 ont été acceptées et 10 refusées.

Enfin au cours des 4 derniers mois (août 2017 à octobre 2017), le C.A. a rendu des décisions concernant :

- 5 dossiers de membres suite à des décisions judiciaires, disciplinaires ou pénales;
- 2 rapports d'inspection professionnelle particulière de membres;
- 2 demandes d'adhésion d'I.O. de + 2 ans;
- 1 dossier de membre refusant de se soumettre à une inspection professionnelle demandée par le C.A.
- 1 demande de réadmission d'un membre visé par la Politique sur les cours et stages de perfectionnement.

7. Rapports des comités (suite)

7.1. Volet Compétence et rigueur (suite)

Enfin, Jocelyn Bousquet présente le rapport du **Comité des assurances**. Après avoir rappelé le mandat du comité ainsi que sa composition, il détaille les principales garanties du Programme d'assurance responsabilité professionnelle (assurance responsabilité professionnelle, assurance responsabilité civile et assurance des biens).

Au 1^{er} octobre 2017 : le renouvellement se fait aux mêmes conditions avec l'ajout d'un avenant sans frais additionnels portant sur le remboursement des frais légaux de nature pénale (jusqu'à 10 000 \$). 1 089 membres ont renouvelé leur adhésion OstéoPro, soit 104 polices individuelles supplémentaires en 1 an.

Concernant le Programme d'assurance de personnes, il explique qu'au 1^{er} juin 2017, 469 membres étaient assurés, que la tarification est garantie jusqu'au 1^{er} juin 2018 pour l'assurance-vie, l'invalidité longue durée et les maladies graves. L'Assurance maladie (médicaments) a connu une hausse de la prime de 14,91 % liée à l'expérience du groupe et hausse générale du prix des médicaments. Enfin, l'Assurance soins dentaires présente une hausse de 31 % liée à l'expérience du groupe.

Enfin, concernant le programme d'assurance auto et habitation, il indique que 198 polices ont été souscrites, soit une progression de 17 % en 1 an.

7.2. Volet Recherche

Marie-Laure Osty présente le rapport du Comité de la recherche dont l'objectif est d'orienter le conseil d'administration dans les pistes d'actions à déployer en matière de développement et de soutien à la recherche en ostéopathie. Il s'agit d'un volet qui fait partie de la planification stratégique d'OstéoQc. Composé d'une dizaine de membres, le comité a distingué deux types de clientèle cible : les membres réguliers et les membres passionnés de recherche.

Pour les premiers, OstéoQc doit stimuler et susciter l'intérêt pour la recherche, être un moteur afin d'inculquer une culture de la recherche, devenir une référence afin de partager les connaissances. Pour les passionnés de recherche, OstéoQc doit jouer un rôle prépondérant auprès des chercheurs afin de les aider à mener à bien leurs travaux; aider à la diffusion des résultats de recherche; recenser les sources de financement et soutenir financièrement les activités de représentation; d'inscription et de traduction, etc.

7. Rapports des comités (suite)

7.2. Volet Recherche (suite)

Parmi les actions en cours, le comité propose de permettre aux membres passionnés par la recherche de préciser, dans le Bottin en ligne (section membres) différentes informations en lien avec leur travail de recherche. Par ailleurs, le comité commande la diffusion de résultats d'une étude publiée par un membre et est en voie d'établir un partenariat de formation continue avec l'université McGill pour son cours d'anatomie-dissection.

7.3. Volet Gouvernance et éthique

Stéphanie Demers rappelle la composition et le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique :

- Veiller à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du Code d'éthique des administrateurs;
- Interpréter les dispositions du Code et de s'assurer du respect des principes éthiques;
- Voir à la mise en application des règles de saine gouvernance notamment en mettant de l'avant l'évaluation annuelle du conseil d'administration.

Les processus d'évaluation portent sur la performance des membres du C.A., de son président, de la directrice générale de l'organisme. Une révision de certaines questions des outils d'évaluation a été entreprise par le comité.

8. Échange et propositions des membres à l'intention du Conseil d'administration

Une période d'échange et de propositions est ensuite ouverte. La grande majorité des interventions des membres portent sur les assurances. Les questions s'adressent en particulier aux représentants de la firme Lussier Dale Parizeau, qui assistent à l'AGA.

Certains membres évoquent leur situation personnelle mais plusieurs font mention de situations problématiques en lien avec les programmes d'assurance :

- Les travailleurs autonomes qui sous-louent leur cabinet à d'autres ostéopathes : comment doivent-ils être assurés? Que propose l'assureur pour en informer les membres?
- L'assurance médicaments est-elle obligatoire? Son coût élevé n'est pas intéressant. Serait-il possible de proposer un « tarif RAMQ » peu élevé?
- Certains avenants ont été retirés de la police d'assurance et sont désormais proposés de façon optionnelle et payante;
- Un questionnaire ne devrait-il pas être envoyé à tous les membres afin de connaître avec précision leur situation : travaillent-ils en clinique ou pas, sont-ils travailleur autonome, etc.?

Les représentants de Lussier Dale Parizeau ont pris en note toutes ces questions et travailleront avec le comité des assurances afin d'apporter des éléments répondant aux attentes des membres.

8. Échange et propositions des membres à l'intention du Conseil d'administration (suite)

Une question est posée concernant les difficultés à maintenir des relations avec certains ordres professionnels (médecins ou chiropraticiens en particulier) dans le cadre de la création de l'ordre professionnel. Des relations qui existaient par le passé, en particulier avec la précédente présidence d'OstéoQc. Pourquoi et comment ces relations n'ont pas pu être maintenues? Le président, Marc Gauthier, estime n'avoir pas pu bénéficier de contacts qui auraient permis d'entretenir des bonnes relations avec ces ordres professionnels qui, par ailleurs, manifestaient une impatience face à l'inertie du gouvernement concernant la création de l'ordre.

Enfin, Philippe Druelle, fondateur du Collège d'Études Ostéopathiques (CEO) est invité à venir présenter le projet de création d'un fonds de protection et de défense pour subvenir aux dépenses faisant suite aux poursuites du Collège des médecins du Québec (CMQ). Un comité indépendant sera créé et sera présidé par un avocat afin de mettre en place une fondation susceptible de recevoir des dons. M. Druelle en profite pour retracer les derniers mois qui ont vu le CMQ s'en prendre « au nœud vivant de l'avenir de la profession d'ostéopathe », la clinique externe du CEO. Ce sont non seulement les étudiants qui ont été attaqués mais également leurs superviseurs. Une évaluation a été faite des besoins financiers pour soutenir l'action du CEO qui devra se défendre devant les tribunaux. Le CEO aurait besoin entre 350 000 et 400 000 \$ pour y faire face. Une somme que le collège ne peut absolument pas fournir.

M. Druelle insiste sur le fait qu'à travers le CEO, c'est l'ensemble de la communauté ostéopathique qui est visée. Si nous perdons, a-t-il fait valoir, le CMQ pourrait utiliser ses arguments pour remettre en cause notre champ de pratique; d'où l'importance de la création d'un fonds de solidarité. Si la fondation n'utilise pas tous les montants récoltés, ces derniers seront utilisés pour d'autres projets tels que la création d'un dispensaire ou le support à la recherche.

9. Rapport du Comité électoral et élection des administrateurs

9.1. Désignation des administrateurs sortants et postes vacants

Pascale-Julie Robinson, D.O. et présidente du Comité électoral, rappelle que cinq (5) postes d'administrateurs sont à pourvoir (les postes de Caroline Cressens, Richard D'Anjou, Stéphanie Demers, Marie-Line Deslauriers et Jad Houry). Par ailleurs, elle détaille quels sont les critères d'admissibilité et quelles étaient les dates limites pour le dépôt d'une candidature.

9.2. Présentation des candidats aux postes d'administrateur

M^{me} Robinson invite ensuite les candidats à venir se présenter aux membres. Christian Bérubé, Richard F'Anjou, Stéphanie Demers et Jad Houry prennent tour à tour la parole pour brièvement détailler ce qui les motive à se présenter ou se représenter.

9. Rapport du Comité électoral et élection des administrateurs (suite)

9.3. Élection par acclamation

Le nombre de candidat étant moins important que le nombre de poste à remplir, la présidente du comité électoral propose de procéder à une élection par acclamation. Les nouveaux élus sont chaleureusement applaudis.

La présidente d'assemblée rappelle ensuite que la loi prévoit qu'un C.A. ne peut pas coopter pour combler un poste que l'assemblée a laissé vacant, sauf si les membres présents à l'AGA l'y autorise. Or, un poste reste à combler au C.A. d'OstéoQc. M^{me} Lacelle invite donc les membres d'OstéoQc à demander de façon exceptionnelle au C.A. de combler ce poste. Le comité électoral siégerait à nouveau pour étudier la candidature soumise par le conseil. Pour que cette décision soit entérinée, il faut l'unanimité des membres présents à l'AGA. M^{me} Lacelle sollicite le vote. Aucune objection n'est émise.

Résolution AGA 2017-11-11 F

Il est donc résolu d'autoriser le C.A. d'OstéoQc à combler, par cooptation et de façon exceptionnelle pour cette année, le poste d'administrateur laissé vacant et de confier au comité électoral le mandat de vérifier l'éligibilité du candidat choisi par le C.A..

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution 2017-11-11 F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Présentation du Conseil d'administration 2017-2018

Le nouveau CA d'OstéoQc pour l'année 2017-2018 est présenté aux membres.

11. Levée de l'assemblée générale annuelle à 10h55

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et dûment appuyer de lever, à 10 h 55, l'Assemblée générale annuelle.

Marc Gauthier, président

Date

Stéphanie Demers, décrétaire

Date

LISTE DES MEMBRES D.O. PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

Prénom	Nom	Numéro de membre
Julie	Abbotts	D.O. 17294
Nicolas	Acquié	D.O. 17198
Daniel	Albert	D.O. 04339
Springer	Amazan	D.O. 09033
Jean-Sébastien	Arcand	D.O. 11898
Guillaume	Arsenault	D.O. 16177
Éric	Audet	D.O. 14053
Victor	Babey	D.O. 10111
Michel	Bassil	D.O. 08648
Diane	Beaudet	D.O. 97187
Joanne	Beaulac	D.O. 03423
Manon	Beaulieu	D.O. 12929
Marie-Hélène	Beaulieu	D.O. 15088
Marielle	Beaulieu	D.O. 88016
Sabine	Beaulieu-Provencher	D.O. 17203
Julie	Béliveau*	D.O. 10819
Isabelle	Bergeron*	D.O. 16175
Charlen	Berry	D.O. 95122
Chantale	Bertrand	D.O. 02359
Christian	Bérubé	D.O. 08659
Marie-Andrée	Bissonnette	D.O. 00264
Sylvie	Boisvert	D.O. 97163
Yves	Boisvert	D.O. 03412
Alain	Bouchard	D.O. 95128
Amélie	Boudreau	D.O. 09709
Myriam	Boudreau	D.O. 15103
Janick	Bouffard	D.O. 07407
Sébastien	Brassart	D.O. 13044
Émilie	Breton	D.O. 13007
Manuel	Breton	D.O. 13027
Pascale	Breton	D.O. 16181
Manon	Brunet	D.O. 02355
Marie-Josée	Campagna	D.O. 04338
Marie-Ève	Campéano	D.O. 16134
Anne	Canarelli	D.O. 11872

Prénom	Nom	Numéro de membre
Chantal	Caron	D.O. 06369
Marie	Caron	D.O. 97179
Teena June	Caron	D.O. 11026
Erica Ines	Cavallo	D.O. 17209
Julie	Charbonneau	D.O. 08649
Yasmine	Chilah	D.O. 17296
Isabelle	Coindre	D.O. 94099
Louise	Collette	D.O. 92070
Gwénaél	Coquil	D.O. 16183
Nancy	Côté	D.O. 16215
Thomas	Couture	D.O.15175
Caroline	Cressens	D.O. 02347
André	Croteau	D.O. 07385
Marc	Curnillon	D.O. 15158
Monique	Dagenais	D.O. 04453
Clara	Dallaire	D.O. 04452
Garo	Demerdjian	D.O. 11856
Kyla	Demers	D.O. 12014
Mélanie	Demers	D.O. 13010
Édith	Desjardins	D.O. 02351
Ève-Marie	Desjardins	D.O. 09706
Suzie	Desjardins	D.O. 16186
Marie-Line	Deslauriers	D.O. 09721
Laurence	Deveault Valiquette	D.O. 17245
Philippe	Druelle	D.O. 79014
Alain	Dubreuil	D.O. 00269
Marie-Pierre	Ducet	D.O. 03415
Claude	Dufour	D.O. 01288
Suzanne	Dufresne	D.O. 02307
Pauline	Dulac	D.O. 05349
Lucie	Dulude	D.O. 00291
Louise	Dupré	D.O. 99242
Stéphanie	Dupuis	D.O. 08653
Alexis	Dupuis-Le Blanc	D.O. 16187
Josée	Duranceau	D.O. 00262
Jean-François	Duranleau	D.O. 03316
Annick	Ebacher	D.O. 07391

Prénom	Nom	Numéro de membre
Simon	El Malek	D.O. 17155
Paul	Evans	D.O. 97067
Isabelle	Fafard	D.O. 01289
Charlaine	Ferland	D.O. 09707
Régis	Fillion	D.O. 01290
Martin	Foisy	D.O. 10822
Nathalie	Forest	D.O. 03424
Marie-France	Forget	D.O. 07567
Annie	Fortin	D.O. 15052
Martine	Fournelle	D.O. 98215
Laurent	Fraigneau	D.O. 09005
Edwige	Francou	D.O. 13020
Isabelle	Fréchette	D.O. 11023
Diane	Fredette	D.O. 98201
Geneviève	Gagné*	D.O. 10788
Karine	Gagnon	D.O. 07393
Marc	Gagnon	D.O. 01330
Irène	Galesso	D.O. 07593
Maxine	Gariépy	D.O. 10821
Sylvie	Gaudin	D.O. 92073
Nathalie	Gauthier	D.O. 01321
Marilou	Gauvin	D.O. 09745
Jean-Christophe	Gay	D.O. 13018
Jean-Luc	Géhant	D.O. 90055
Isabelle	Gilbert	D.O. 15079
Élise	Gingras	D.O. 07398
Louise	Gingras	D.O. 02356
Michel	Goulet*	D.O. 03313
Nathalie	Gratton	D.O. 03413
Mathieu	Gravel	D.O. 15131
Estelle	Hallé	D.O. 08630
Jean-François	Harvey	D.O. 06536
Adrienne	Haswell	D.O. 14011
Chantal	Hébert	D.O. 98224
Cédric	Hervé	D.O. 15172
Mathilde	Hervieux	D.O. 17132
Juliette	Herzhaft-Le Roy	D.O. 15096

Prénom	Nom	Numéro de membre
Anthony	Hevey	D.O. 12974
Mélina	Houle	D.O. 14048
Sophie	Huot	D.O. 12927
Katia	Isaac-Villette	D.O. 07565
Prudence-Isabelle	Jarry	D.O. 09746
Éric	Joyal	D.O. 12944
Rita	Jussaume	D.O. 88019
Jean-Pierre	Jutras	D.O. 93083
Kianouche	Khaledan	D.O. 04461
Samer	Khoury	D.O. 01293
Laurence	L. Christopherson	D.O. 16224
Denise	Laberge	D.O. 86009
Mathieu	Lachance	D.O. 05483
Yanick	Lacoste	D.O. 09728
Geneviève	Lacroix-Bisson	D.O. 14029
Pierre	Lafleur	D.O. 01279
Suzanne	Lafortune	D.O. 86012
Anie	Lafrance	D.O. 98214
Karina	Laitenberger	D.O. 16206
Nicole	Lamothe	D.O. 03430
Hélène	Lamoureux	D.O. 97170
Marie-France	Landry	D.O. 05486
Anoushka	Lapchuk-Dubé	D.O. 14062
Monique	Laramée	D.O. 04454
Jacynthe	Larivière	D.O. 15120
Marie-Claude	Laroche	D.O. 15146
Rick	Lau	D.O. 16176
Aude	Laurens	D.O. 13028
Sophie	Le Quéré	D.O. 16135
Sylvain	Lebuis	D.O. 99244
Éric	Leclerc	D.O. 10831
Carole	Leduc	D.O. 96165
Chantal	Leduc	D.O. 14058
Luce	Lefebvre	D.O. 96150
Martin	Lefebvre	D.O. 12966
Nancy	Lefebvre	D.O. 12975
Cynthia	Lemaire	D.O. 09737

Prénom	Nom	Numéro de membre
Paul	Lépine	D.O. 95134
Florine	Lescut	D.O. 14020
Stéphanie	L'Espérance	D.O. 04455
Jean-Philippe	Loew	D.O. 06520
Catherine	Losier	D.O. 09731
Sophie	Lyman	D.O. 09738
Christine	Lysight	D.O. 07566
Cécilia	Makowiec	D.O. 95137
Lina	Malenfant	D.O. 05495
Caroline	Malo	D.O. 08654
Nathalie	Marceau	D.O. 02373
Sylvie	Martineau*	D.O. 95226
Sarah	Marty	D.O. 17226
Sébastien	Matton	D.O. 11891
Annie	Mélançon	D.O. 09732
Valérie	Michalk	D.O. 16193
Christiane	Michaud	D.O. 03408
André	Mignault	D.O. 03422
Johanne	Mignault	D.O. 08433
Marc	Mongeau	D.O. 08647
Éric	Monnier	D.O. 05362
Anne-Julie	Morand	D.O. 09747
Sylvie	Morin	D.O. 06531
Yannick	Mullié	D.O. 09039
Dino	Muzzi	D.O. 93097
Chloé	Normand	D.O. 11886
Ariane	Ntibarikure	D.O. 11024
Sandra	O'Connor	D.O. 01315
Johanne	Paquette	D.O. 15056
Julie	Pearson	D.O. 15167
Marc-André	Pelland	D.O. 17166
René	Pelletier	D.O. 98316
Christina	Pensato	D.O. 11896
Francine	Perreault	D.O. 99248
Marya	Phan	D.O. 15148
Martine	Picard	D.O. 15093
Philippe	Prat	D.O. 08640

Prénom	Nom	Numéro de membre
Josianne	Quessy	D.O. 16197
Daniel	Racine	D.O. 93106
Patricia	Reid	D.O. 93090
Mélissa	Ricard	D.O. 16233
Hélène	Riendeau	D.O. 14082
Diane	Rigollet	D.O. 09110
Nathalie	Rivest	D.O. 03414
Magalie	Rodrigue	D.O. 10832
Robert	Rousse	D.O. 06368
Stéphanie	Rousseau	D.O. 15123
Marie-France	Roy-Gaudet	D.O. 97186
Cynthia	Ryder	D.O. 17102
Anne-Marie	Sabbagh	D.O. 10801
Rima	Salhany	D.O. 10006
Mikhael	Samaan	D.O. 05346
Lina	Sauvageau	D.O. 86005
Marie	Sauvé	D.O. 05359
Geoffroy	Savy	D.O. 17259
Joan	Seaman	D.O. 07580
Anais	Séguin	D.O. 15176
Annie	Senneville	D.O. 07578
Céline	Servais	D.O. 98208
Anne-Virginie	Solomon-Vigneault	D.O. 11897
Scott	Sternthal	D.O. 16199
Julie	St-Pierre	D.O. 15132
Claude	Tanguay	D.O. 95126
François	Thibault	D.O. 09714
Karen	Thomas	D.O. 03425
Nadia	Todoroff	D.O. 01333
Charles	Ton-That	D.O. 14063
Paul	Touchette	D.O. 99253
Line	Trépanier	D.O. 97180
Sylvain	Tréton	D.O. 94106
Marie-Claude	Vaillancourt	D.O. 12924
Nathalie	Valade	D.O. 17267
Jeannine	Van Vliet	D.O. 09022
Yannick	Vartian	D.O. 16202

Prénom	Nom	Numéro de membre
Antonio	Vaz	D.O. 10847
Rébecca	Veillette	D.O. 12006
Gabriel	Venne	D.O. 10835
Catherine	Viau	D.O. 17235
Nathalie	Viau	D.O. 93109
Gaël	Würz-Minetti	D.O. 14031
Benoit	Yergeau	D.O. 98192